

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>mes</sup> et MM. Lydia Schneider Hausser, Alain  
Etienne, Marianne Grobet-Wellner, Roger  
Deneys, Virginie Keller, Françoise Schenk-  
Gottret et Damien Sidler*

*Date de dépôt : 17 novembre 2008*

## **Proposition de motion** **FASe, place à une réelle participation citoyenne et associative**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'importance du travail des centres rattachés à la FASe pour œuvrer à la cohésion sociale du canton;
- le travail réalisé depuis tant d'années par des centaines de citoyens pour mener à bien des activités sociales et culturelles de quartier ou de communes s'adressant aux enfants, aux jeunes et aux adultes de tous âges;
- la richesse pour notre vie démocratique que représente l'engagement civique d'autant de citoyens, issus de milieux socioculturels très divers, au sein des associations de centres ou de leurs comités;
- l'importance de garder un équilibre entre des prestations s'adressant à tous citoyens (prévention primaire) et des prestations s'adressant à des groupes à risques (prévention secondaire);
- la nécessité de privilégier des structures de fonctionnement permettant des réformes discutées, négociées et acceptées par l'ensemble des partenaires;
- l'intérêt de faire évoluer les structures et les missions des maisons de quartier et des centres rattachés à la FASe et à la FCLR;
- que le type de gouvernance de la FASe influera sur les priorités d'action et de prestations;

- le projet de loi 10383 modifiant la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (J 6 11),

invite le Conseil d'Etat

- à prendre le temps de procéder à un inventaire des problèmes rencontrés au sein de la FASE afin d'en déterminer les causes;
- à ne pas trahir l'esprit qui présida à l'élaboration de la loi J 6 11 et à la rédaction des statuts de la FASE, lequel tint à privilégier les acteurs du terrain (bénévoles des associations et employés);
- à encourager l'engagement civique des bénévoles qui concourent à la richesse de notre vie démocratique, en leur attribuant la reconnaissance qui leur revient, ainsi que l'a garanti l'esprit de la loi J 6 11 et ses statuts, tel que mentionné ci-dessus;
- à rassembler, dès le mois de janvier 2009, l'ensemble des partenaires concernés par le fonctionnement et les missions des centres composant la FASE (Etat, communes, comités d'associations représentés par la FCLR, personnel) afin de clarifier les rôles et les missions des partenaires et informer régulièrement le Grand Conseil et la Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture de l'avancée des discussions.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Lors de sa création en 1998 la FASE, succédant à la Commission cantonale des centres de loisirs et de rencontres (CCCLR), regroupait des structures de type centres de loisirs, maisons de quartier, jardins Robinson, toutes gérées par des associations.

Ces centres, plus nombreux aujourd'hui, travaillant principalement sur le lien, la création et le maintien de la cohésion sociale dans les quartiers, se situent à un niveau dit de prévention primaire. Leurs actions, menées par des professionnels formés en animation socioculturelle, sont axées principalement sur des objectifs collectifs.

Depuis lors, compte tenu de l'évolution de la société, la FASE a intégré d'autres types de structures et de prestations. Une partie de plus en plus importante des prestations délivrées est celle visant une population ciblée, à risques, de type adolescents, jeunes adultes. Les professionnels engagés répondent à un profil d'éducateurs de rue et travaillent à une prévention dite secondaire. Ces prestations sont de fait souvent initiées par les communes. En cas de durée du besoin, elles sont reprises par la FASE du point de vue des ressources humaines et donc du financement.

Dernièrement, un pôle d'assistance personnelle pour des jeunes ayant commis un délit a également été rattaché à la FASE. Les trois éducateurs engagés remplissent une mission de prévention dite tertiaire.

Il est utile de rappeler que chaque structure de type maison de quartier trouve son origine dans un extraordinaire effort civique d'habitants qui se sont investis pour le bien collectif de leur quartier en œuvrant à la création puis à la gestion au quotidien de ce type de structure.

Chaque membre de comité des centres constituant la FASE se donne à son travail dans un souci constant de rigueur financière et d'adéquation des prestations aux besoins des quartiers. En termes de gestion budgétaire, cette tâche endossée par les comités (budget de fonctionnement) n'a pas, à notre connaissance, de réputation de dépassement ou de déficit chroniques des sommes allouées.

Cet automne, le refus par les représentants des bénévoles des mesures d'économie d'urgence répondait à l'impossibilité d'annoncer à la dernière minute l'annulation de prestations sur lesquelles les comités s'étaient engagés,

tant auprès des prestataires que de la population. Ces activités sont communiquées par avance aux habitants des quartiers afin de permettre aux familles de s'organiser (accueils, centre aérés, camps, etc.).

Quant au refus du budget 2009 de la FASE, il manifestait la volonté des bénévoles de ne plus avaliser des budgets régulièrement déficitaires et d'appeler à un débat de fond sur l'origine de ces déficits de la FASE, sur le rôle de chaque partenaire et sur les prestations attendues.

Le projet de loi 10383, modifiant la loi relative aux centres de loisirs et de rencontres et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, axé sur la demande de changement de gouvernance de la FASE, ne traite qu'en partie les questions de fond en termes de politiques publiques. Ces questions consistent à déterminer les besoins, les prestations choisies et la priorité d'exécution que l'on entend leur accorder. Compte tenu des pressions et des conséquences de diverses formes de précarité, les communes et le canton semblent pressés de proposer des prestations dites de prévention secondaire (TSHM) et donc de s'occuper de populations à risques ou dérangeantes.

L'intégration ou la réinsertion sociale d'un jeune n'est possible que s'il existe une complémentarité entre un environnement réceptif, proposé par une structure « large public » telle que la maison de quartier et une volonté de la personne encouragée par le travail social hors murs.

La proposition de nouvelle gouvernance, à l'inverse des nouvelles tendances, montre que d'un côté une grande partie de ce parlement semble prête à enlever du pouvoir aux comités des centres, alors que de l'autre, par tous les moyens, ces mêmes politiques désirent renforcer le sentiment de citoyenneté. Rappelons que des professionnels issus de plusieurs domaines, architectes, politologues, réfléchissent pour leur part à la manière de réintroduire ces participations citoyennes ; nul besoin de parler de l'introduction du vote électronique.

Toutes les prestations regroupées sous l'égide de la FASE sont nécessaires : centres de quartier, TSHM, suivi de situations péjorées.

Si les moyens stagnent ou diminuent, chacun des acteurs doit pouvoir participer à la priorisation d'activités ou de missions, mais à partir de critères transparents et connus de tous. Si nous voulons uniquement privilégier des « équipe de pompiers du social », nous devons l'expliquer.

La gestion et la priorisation des activités d'un centre demandent un dialogue entre les professionnels et les membres des comités. Que les difficultés ou réussites inhérentes à cet échange et que ce mode de gestion soient résumés par nos autorités cantonales comme étant une alliance et une dépendance entre les comités et le personnel d'animation est réducteur et

stigmatisant, et ne saurait être représentatif de la réalité de la majorité des maisons de quartier.

Une autre facette des difficultés actuelles de gouvernance provient également de l'opacité et de l'impossibilité d'explicitier la place réelle qu'occupe le secrétariat de la FASE dans les évolutions et la gestion du tout. Cette remarque ne s'adresse pas aux personnes individuelles engagées dans cette structure mais bien au rôle pris par elle ou qui lui a été laissé.

Dans les rapports annuels de la FASE n'apparaissent nulle part l'évolution des différents types d'activités et les coûts qu'ils génèrent. L'obtention de telles données nous permettrait d'objectiver dans le temps et en volume l'orientation et les priorisations implicites réalisées ces dernières années.

Nous gageons que ces courbes nous montreraient que les pouvoirs publics sont en train de promouvoir, de décupler la prévention secondaire, ciblée, au détriment d'une prévention plus difficilement objectivable mais qui influe sur des éléments beaucoup plus emplis de sens.

Cette motion n'a pas comme but la polémique, mais bien plutôt l'appel à la sagesse de la prise de temps. Le temps d'une véritable réflexion et prise de responsabilité pour choisir quels types de liens nous voulons établir entre nos citoyens, mais surtout quelles valeurs nous voulons proposer à nos enfants et à nos jeunes.

Nous le voyons bien aujourd'hui, si nous acceptons le changement de gouvernance de la FASE sans permettre le débat de fond de la politique de proximité, nous passons à côté d'un débat primordial pour l'avenir de notre canton, que cela soit en termes de qualité de vie comme de sécurité publique, en résumé, de place réelle laissée à la participation citoyenne.